

Pôle aménagement du cadre de vie  
Direction du CTM – MC  
FXP/AH/VB/MC/MPr

**Le Maire de Louviers,**

**Vu** l'article L.2122-22, alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, permettant au maire de prendre toute décision relative à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi qu'à toute décision concernant leur avenant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la délibération n° 20-041 du 25 mai 2020, alinéa 4, accordant les délégations de pouvoirs au Maire et au 1<sup>er</sup> Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire,

**Considérant** que la Ville de Louviers envisage la rénovation intégrale des installations sportives du club de baseball des Wallabies, situées sur la parcelle AI n°23,

**Considérant** la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre,

**Considérant** que cette mission a fait l'objet d'une procédure de consultation menée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée, en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

**Considérant** qu'à l'issue de cette consultation, l'offre de la société OSMOSE Ingénierie, située Parc du haut Touquet, bât D. 68 rue des Wambrechies, 59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE, est apparue comme étant économiquement la plus avantageuse pour un montant de 18 000 € HT, soit 21 600 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur),

## **DÉCISION**

**APPROUVE** l'attribution du marché à la société OSMOSE Ingénierie pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet.

**DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne de crédit n°37349, article 2128, opération « Annette Sergent-Base Ball » du budget communal.

**DIT** que le paiement sera réalisé de façon échelonné en fonction des différentes missions :

- Avant-projet sommaire : 1 800 € HT soit 2 160 € TTC ;
- Dossier d'urbanisme : 3 600 € HT soit 4 320 € TTC ;
- PRO : 3 600 € HT soit 4 320 € TTC ;

- ACT : 1 800 € HT soit 2 160 € TTC ;
- VISA : 1 260 € HT soit 1 512 € TTC ;
- DET : 4 500 € HT soit 5 400 € TTC ;
- AOR : 1 440 € HT soit 1 728 € TTC.

**DIT** qu'une convention sera signée avec la société OSMOSE Ingénierie afin de définir précisément les modalités d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre.

**DIT** que Monsieur le Maire rendra compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

**DIT** que Monsieur le Directeur général des services de la Ville et Monsieur le Trésorier des Andelys sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Louviers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage ou sa notification. Un recours contentieux peut également être déposé devant le Tribunal Administratif de Rouen par courrier ou sur le site télérécourse citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Certifié exécutoire

Par transmission en sous-préfecture

Le :

Par affichage, le

20 MARS 2025

20 MARS 2025

Fait à Louviers, le 20 MARS 2025

Le Maire,

**François-Xavier PRIOLLAUD**

